

**Publicité**

Annonces : 14 ct. le mm.  
ou son espace  
Réclames : 35 ct.  
Avis mortuaires : 30 ct.  
Régie des annonces :  
Publicitas, Sion  
tél. (027) 2 44 22  
Martigny  
tél. (026) 6 00 48

**Abonnements**

Suisse . . . . . Fr. 18.-  
Av. Bulletin off. Fr. 26.50  
Etranger . . . . . Fr. 26.-  
Chèques postaux Il c 58  
Rédaction et administration :  
Martigny, tél. 026 / 6 10 31

# le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

## Courts métrages

**Solidarité pas morte**

● *Vendredi 17 novembre, les étudiants de l'Université de Lausanne n'ont pas suivi les cours. Les uns sont allés boucler des comptes dans une entreprise, les autres effectuer des travaux à la campagne, nettoyer des galeas, laver la vaisselle dans un restaurant ou classer des archives. But de l'exercice : gagner quelques sous pour les mettre à disposition de camarades moins favorisés. Un grand coup de chapeau à cette action ! Elle nous prouve que la solidarité n'est pas morte et que le cœur de nos jeunes est toujours à la bonne place.*

**Les camarades ont des ennuis**

● *A Livourne (Italie) une section du parti communiste s'appelle « Joseph Staline ». Le vent nouveau soufflant de Moscou étant à la « déstalinisation », les camarades se trouvent dans l'embarras que l'on devine. Préférant affronter les foudres moscovites que les quolibets de leurs concitoyens, ils ont décidé de maintenir le nom « Joseph Staline ». Les instances disciplinaires du parti communiste italien ont été saisies du cas. Elles vont avoir à amener à la raison ces égarés, partisans du « culte de la personnalité ».*

**L'art ? Pas sérieux...**

● *Une commission du Congrès américain a été appelée à entendre le fameux chef d'orchestre Léopold Stokowski qui, à la tête d'une forte délégation de musiciens, d'acteurs, de peintres et de danseurs, a réclamé des subventions de l'Etat plus consistantes pour que l'art ne meure pas aux Etats-Unis. Les grands orchestres n'ont pu débiter la saison qu'avec des aides privées. La situation matérielle des artistes est déplorable. Les commissaires écouteront ces doléances avec bienveillance mais, firent-ils remarquer, le subventionnement des arts se heurte à l'apathie des députés qui... ne les considèrent pas comme une chose sérieuse !*

## Pourquoi un nouveau statut de l'horlogerie ?

La lutte pour le nouveau statut de l'horlogerie a commencé. Les citoyens seront appelés à se prononcer le 3 décembre sur cette réglementation, essentielle pour l'avenir de cette industrie et l'emploi des travailleurs qui en dépendent.

Quelques chiffres éclairent l'importance de cette industrie : elle assure du travail à quelque 70 000 personnes, réparties entre 2800 entreprises. 79 % de ces dernières occupent de 1 à 20 personnes et 126 fabriquent seulement cent personnes et davantage. Les très grandes affaires peuvent être comptées sur les doigts. Pour apprécier la portée du nouveau statut, il faut avoir présente cette structure à l'esprit, comme aussi le fait que l'horlogerie est concentrée dans quelques régions seulement. Dans nombre de localités du Jura, l'existence de la population est étroitement liée à la prospérité de cette industrie.

L'horlogerie exporte 97 % de sa production. Depuis 1956, elle a fabriqué en moyenne 39 millions de montres et de mouvements par an, représentant 1,2 milliard de franc. En 1960, les ventes effectuées à l'étranger ont atteint 15,5 % de la valeur globale des exportations suisses. Les importations de matières premières représentant 10 %, environ des coûts de revient, l'industrie horlogère contribue plus que toute autre activité au boni, que l'on enregistre généralement, de la balance des revenus. Nous avons donc tout intérêt à maintenir et même à consolider les positions de l'industrie horlogère suisse sur les marchés étrangers. C'est l'un des objectifs de la nouvelle réglementation.

Le nouveau statut que les Chambres fédérales ont adopté à une forte majorité au cours de la session d'été marque un tournant de la politique horlogère.

L'ère du protectionnisme sera progressivement liquidée au cours d'une période transitoire de dix ans. Le statut actuel, qui cessera d'être applicable à la fin de l'année, assujettit les entreprises au régime du permis de fabrication. Aucune entreprise ne peut être ouverte, agrandie ou transformée sans autorisation. Le marasme, la concurrence sans frein, le chômage massif des années trente, la misère des populations horlogères sont à l'origine de cette limitation draconienne de la liberté du commerce et de l'industrie. Cette belle industrie ayant retrouvé son assiette et sa prospérité, le régime du permis de fabrication peut être progressivement assoupli. Cependant, il ne saurait être supprimé du jour au lendemain, pour éviter qu'une intensification trop rapide

et trop brusque de la concurrence n'entraîne la disparition de nombreuses petites entreprises et du chômage parmi les travailleurs.

Sous ce régime, on a favorisé assez systématiquement la petite entreprise. L'aggravation de la concurrence sur les marchés mondiaux ne permet plus de poursuivre cette politique. Une concentration de la production, une rationalisation plus poussée s'imposent. Les mesures qui protègent les petites entreprises seront supprimées dans un délai relativement court, mais assez long cependant pour qu'elles aient le temps de s'adapter aux exigences nouvelles.

Etant donné la forte concentration régionale de cette industrie, il faut éviter toute évolution de nature à précipiter des villages et des régions entières dans un nouveau marasme économique qui contraindrait les travailleurs de l'horlogerie à abandonner leur profession et leur lieu de domicile. Pour ceux qui ne se soucient que de théorie économique et pour lesquels les hommes ne sont que des unités arithmétiques, les aspects humains du problème, les conséquences d'un passage brusque du protectionnisme au rétablissement d'une libre concurrence ne jouent aucun rôle. L'autorité fédérale, gardienne du bien public, ne saurait partager cette con-

**Mercredi :**  
Article de M. Francis Germanier,  
conseiller national

ception. C'est pourquoi le statut prévoit un assouplissement progressif du régime du permis de fabrication afin que les réformes de structure qui sont inévitables soient opérées sans perturbations économiques et sociales. Ce régime sera supprimé quatre ans après l'entrée en vigueur du nouveau statut. A partir de ce moment, chacun pourra ouvrir ou transformer une entreprise sans autorisation.

Le nouveau statut maintient, ou plutôt introduit une limitation de la liberté... de la liberté de fabriquer de la camelote. Notre horlogerie ne peut maintenir ses positions sur les marchés que si elle poursuit son effort pour améliorer encore la qualité de ses produits. Il suffit d'une faible proportion de montres de mauvaise qualité pour compromettre le renom de la montre suisse. C'est pourquoi le statut introduit le contrôle obligatoire de la qualité. C'est précisément cette mesure qui a engagé une poignée d'industriels qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez à provoquer le referendum.

Comme l'ancien, le nouveau statut contient des dispositions propres à empêcher le chablonage, c'est-à-dire l'exportation des mouvements bruts et des pièces détachées. Il va sans dire que si cette exportation était libre divers pays étrangers pourraient procéder à l'assemblage de montres de haute qualité à l'aide de pièces importées de Suisse, ce qui aurait pour effet de réduire sensiblement la demande de montres suisses sur les marchés étrangers. Le statut soumet donc ces exportations à une autorisation. Ce régime est plus souple que sous le statut actuel, mais il peut être appliqué de manière stricte si l'intérêt national l'exige.

Les positions que l'industrie horlogère a conquises sur les marchés internationaux reposent essentiellement sur la fabrication des montres terminées — une production qui exige une très forte proportion de main-d'œuvre. C'est à maintenir la qualité de la montre suisse et la capacité de concurrence de notre horlogerie que vise le nouveau statut. Il sera donc l'un des éléments de la politique d'expansion économique et de plein emploi.

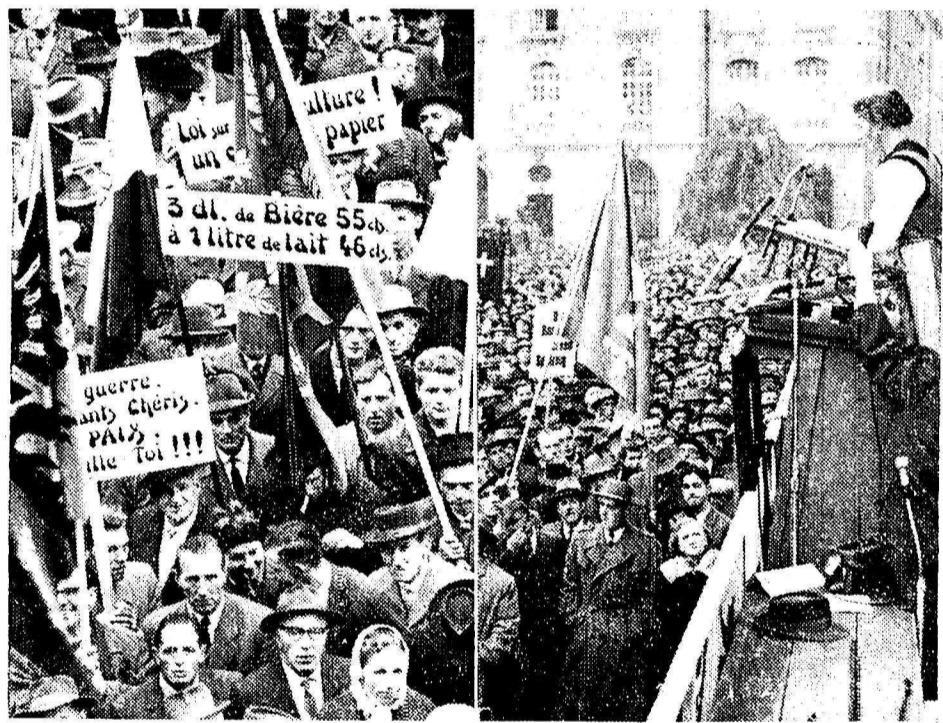
**LA PENSÉE DU JOUR**

*Il ne faut confier ni le feu aux enfants, ni le fer aux furieux. Joubert.*

## La manifestation paysanne de Berne



On a évalué à 40.000 le nombre des participants au rassemblement paysan de vendredi, à Berne. Ce meeting avait pour but de protester contre l'insuffisance de l'augmentation du prix du lait et, en général, contre le sort fait à l'agriculture, parent pauvre de l'économie suisse - Nos photos montrent une vue d'ensemble de la manifestation sur la place Fédérale, devant le Palais fédéral et, ci-dessous, à gauche, des groupes portant des banderoles faisant la comparaison entre le prix du lait et le prix de la bière. Ci-dessous à droite : En costume national, Mme Zeugin-Schmutz, de Niederdorf, parle du haut de la tribune. Une centaine de Valaisans participaient à ce rassemblement et M. Raymond Clavien prit la parole à la tribune officielle.



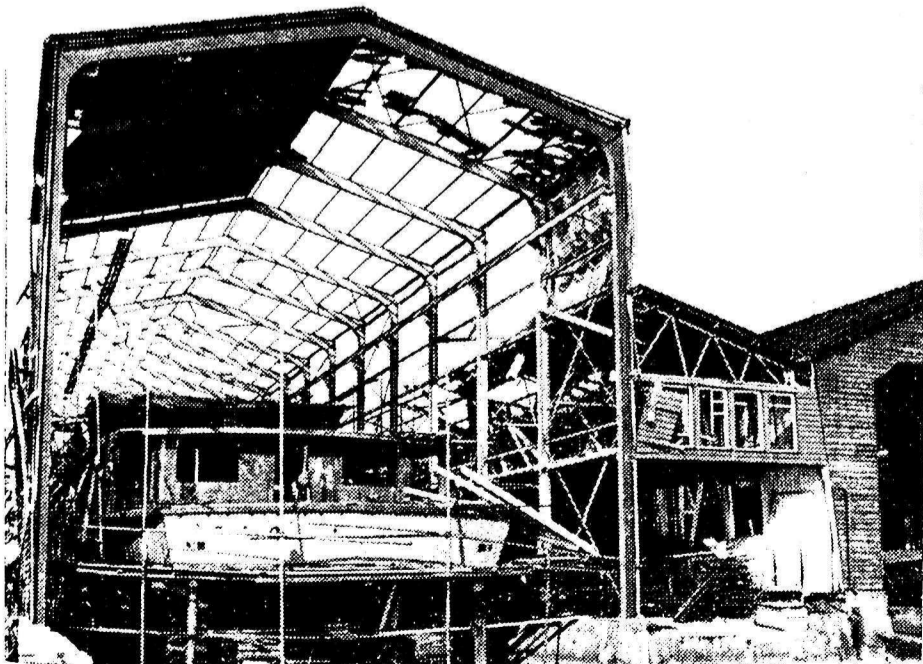
**Prolongement regrettable**

A l'issue du rassemblement, des troubles ont éclaté, la police a dû intervenir. Heureusement tout se solda par des dégâts matériels à des véhicules publics et privés ainsi que par des blessures sans gravité. Un communiqué de l'Union suisse des paysans, organisatrice de ce rassemblement, regrette et réprovoque ce prolongement violent d'une manifestation qui s'était déroulée jusque là dans le calme et la dignité.

## Vous m'en direz tant !

*Faut-il en parler ?*  
Le sujet devient si lancinant dans sa perpétuelle actualité qu'il tourne à l'obsession.  
Il n'est question que de bombes atomiques, toujours plus puissantes, de retombees radioactives, de menaces...  
Les savants, comme d'habitude, formulent des opinions diamétralement opposées, les uns dénonçant le danger, les autres le niant, avec une égale autorité.  
Et c'est bien ce qu'il y a de plus bête encore dans toute cette histoire que cette impuissance des spécialistes à tomber d'accord sur un point capital.  
On jouerait le sort de l'humanité aux dés qu'on ne pourrait manier plus de sottise et d'inconscience.  
Certains savants ne seraient-ils, en définitive, que de singuliers imbéciles ?  
Pour moi, ignorez si les essais actuels vont, comme on le dit dans les milieux intéressés, peser lourdement sur la génération montante ou si au contraire, ils vont se révéler inoffensifs, comme on le soutient dans d'autres milieux non moins compétents, mais ce que je sais, c'est qu'ils constituent un crime contre la paix.  
La paix du cœur et de l'esprit, d'abord.  
Comment voulez-vous que tant de braves gens n'aient pas les nerfs rompus par cet ignoble chantage, et qu'ils ne soient pas affolés par ces alarmes constantes ?  
Qu'on se mette à la place de n'importe quel jeune couple qui a la charge de petits enfants, dont on lui répète qu'ils pourraient devenir infirmes ou idiots, n'a-t-il pas de quoi se gâter la simple joie de vivre ?  
Même si ces pronostics monstrueux étaient faux, on lui aura tout de même  
(Suite en page 3)

## Grave explosion sur un chantier naval



A Kressbronn, dans le chantier naval du Lac de Constance, chantier qui effectue la plupart des livraisons à la flotte des laes suisses, une grave explosion a eu lieu qui a fait quatre morts et un blessé grave. L'explosion s'est produite dans la salle des machines où cinq peintres étaient en train de travailler sur moteur à haute compression, isolé au moyen de plaques d'acier. Le chantier et le bateau « Munich » en construction ont été endommagés. - Notre photo montre le chantier détruit. En dessous, à gauche, une partie du bateau endommagé.

## DISTRICT DE MARTIGNY

### MARTIGNY-VILLE Conseil bourgeoisial

Dans sa séance du 10 novembre 1961, le conseil bourgeoisial a notamment :

1. autorisé la Lonza S. A. à modifier le tracé de sa ligne à haute tension à l'entrée de la Bâtiaz;
2. Approuvé un échange de parcelles de terrain, à la lisière de la forêt du Botzi, avec M. Edouard Biollaz, à Charraz;
3. décidé de faire l'acquisition, à l'usage de ses archives d'un certain nombre de gravures de Martigny à l'époque ancienne;
4. autorisé la commune de Charraz à procéder à la correction de la route forestière du Botzi et à aménager sur les forêts bourgeoisiales, un réservoir destiné à l'irrigation du vignoble;
5. alloué à l'Office régional du tourisme un subside annuel de 200 fr. chargé la commission forestière d'étudier l'opportunité de créer une équipe permanente pour l'exploitation des forêts;
7. entendu un rapport de la commission forestière sur les travaux d'aménagement des forêts;
8. décidé de repousser au siège laissé vacant par le décès de M. Denis Orsat et de fixer les élections à cet effet le 3 décembre 1961;
9. pris acte de l'expropriation d'une parcelle de la bourgeoisie au lieu dit « En Sarragoux » en vue de la correction de la route du Guercet;
10. pris acte d'une rupture de bail de la part de M. Joseph Dionissotti concernant la carrière de Charraz et procédé à la liquidation du contrat en présence des services cantonaux responsables. L'administration.

### Ciné-forum sur le film « Rocco et ses frères »

Un ciné-forum s'est tenu samedi soir, au Foyer du Casino-Etoile, sous la présidence de M. Maurice Deléglise, professeur à Sion. Une trentaine de personnes y assistaient parmi lesquelles MM. Emile Felley et Raphy Darbellay, de Ciné-Exploitation S. A.

Le Ciné-Forum permet au public amateur de confronter ses idées et d'exprimer franchement son raisonnement dans une atmosphère sympathique. Samedi soir, c'était le film de Luchino Visconti « Rocco et ses frères » qui faisait le sujet de la discussion. Souvent controversé sur ses intentions, Visconti n'en a pas moins produit avec « Rocco et ses frères » un véritable chef-d'œuvre que tous les critiques spécialisés sont unanimes à louer. Ce film soulève un problème actuel, celui de la transplantation d'une famille du sud de l'Italie dans une grande ville du Nord, en l'occurrence Milan. Mais la ville désunit ou corrompt les membres de cette famille. Valait-il mieux, comme disait Rocco, vivre unis, mais dans la misère ? En résumé, ce ciné-forum fut une soirée intéressante et instructive qui encouragera certainement les promoteurs à renouveler.

### Accident mortel au pont de Gueuroz

Une auto conduite par M. Paul Troillet, de Saint-Maurice, est sortie hier soir de la route Martigny-Salvan dans les environs du Pont de Gueuroz et a dévalé la pente dans un pierrier. Une passagère, Mlle Gisèle Gross, 18 ans, fille de Léon, est morte peu après l'accident des suites de ses blessures. MM. Raphy Morend et Michel Mottiez, de Saint-Maurice ainsi que le conducteur sont sérieusement blessés.

### Succès de l'action « laine »

L'action « laine » du Centre missionnaire de Martigny et environs a été couronnée de succès. En effet, ce furent plus de 600 écheveaux qui ont été récoltés. Merci aux généreuses donatrices.

Bien que l'action ait pris fin dans les magasins, les personnes qui désiraient encore offrir leur pelote peuvent s'adresser à Mme Angelin Giroud, responsable de l'Ouvroir, à La Bâtiaz. D'autre part, les tricoteuses seront les bienvenues au local de la rue du Collège.

# Gratis

le joyeux Père Noël à l'achat d'une boîte d'OVOMALTINE!

Enfantin à bricoler!  
Toutes les fournitures gratuitement: feuille de découpage du Père Noël imprimée en couleurs, guide de bricolage précis, sac du Père Noël, colle et ouate.

OVOMALTINE donne des forces!



### Votation populaire du 3 décembre

Les citoyens de Martigny-Ville qui désirent prendre connaissance de l'arrêté fédéral concernant l'industrie horlogère suisse (statut légal de l'horlogerie), du 23 juin 1961, peuvent en retirer un exemplaire auprès du poste de police locale, à l'Hôtel de Ville, dès ce jour. L'administration.

### Le concert de Ste Cécile

C'est en présence d'un nombreux public et des autorités, parmi lesquelles nous avons reconnu M. Edouard Morand, président de Martigny, le Dr Michel Clo-uis, président de la Bourgeoisie et M. Marc Morand, ancien président de Martigny que notre Harmonie municipale a repris samedi soir sa belle tradition du concert de Sainte-Cécile. L'ancienne halle de gymnastique avait été aménagée pour la circonstance et soit sa décoration florale, soit son acoustique donnèrent satisfaction. Le directeur de l'Harmonie était particulièrement à l'honneur au cours de cette soirée puisqu'on fête son 75e anniversaire. M. Marcel Pommaz, président de l'Harmonie, lui adressa compliments et vœux puis l'Harmonie exécuta la marche de concert de M. Novi, qui connut les honneurs du bis. Le programme du concert combla les mélomanes et révéla une maîtrise parfaite. Ce fut ensuite au tour de la Chanson du Rhône, dirigée par M. Jean Daetwyler d'offrir son répertoire au public qui y prit, comme toujours, le plus vif plaisir.

Nous félicitons vivement notre Harmonie pour cette soirée fort réussie et nous nous associons aux compliments et aux souhaits adressés à M. le professeur Novi à l'occasion de son anniversaire.

### Martigny - Villars

Il n'est nul besoin de présenter la prestigieuse équipe de Villars qui sera l'hôte du H-C Martigny mardi soir à 20 h. 30. Une seule référence suffit : ce match primitivement prévu pour jeudi a dû être avancé de deux jours car six joueurs de Villars sont sélectionnés dans les différentes équipes nationales. L'équipe des Friedrich, Chappot, Bernasconi, Berra et consorts, bien que néo-promue en ligue nationale, fait d'ores et déjà figure de grand favori dans le groupe romand. Son palmarès est éloquent et les résultats obtenus sont le fruit d'un entraînement intensif que le Canadien Pelletier fait subir à ses poulains qui jouent un hockey d'excellente qualité.

Les Octoduriens, sérieusement handicapés par la défection brutale d'un gardien sur lequel l'on comptait beaucoup, cherchent à faire éclore de jeunes talents pour occuper ce poste si délicat. S'il est vrai que l'on ne s'improvise pas du jour au lendemain gardien de ligue nationale, il l'est aussi que seuls un entraînement poussé et de nombreux encouragements permettent à un jeune de prendre confiance et de s'affirmer. La question des entraînements étant du ressort de Wehrli, les dirigeants octoduriens espèrent beaucoup sur l'appui total de leurs amis sportifs pour atteindre le but qu'ils se sont fixé. Les joueurs de Martigny ne se font guère d'illusions et le fait de rencontrer d'emblée les deux plus sérieux prétendants au titre ne les a pas démoralisés. Au contraire, ils se sont juré d'opposer une résistance opiniâtre aux hommes de Pelletier, mais ont besoin pour cela de l'appui du public qui est capable à lui seul de transformer une équipe. Ce ne sont pas les spectateurs des matches de Berne et de Berlin qui viendront nous contredire! Venez donc nombreux mardi soir à la patinoire; le spectacle en vaudra la peine.

### Les pompiers s'entraînent

Samedi après-midi, nos sympathiques sapeurs-pompiers ont effectué un exercice sous les ordres du capitaine Franc. Le conseil municipal a assisté aux diverses phases du thème tactique. A l'issue de l'exercice, M. Pierre Cretrex, président de la commission du feu, prit la parole et remit au sgt. René Bircher et au sapeur Emile Lonfat une plaquette-souvenir en récompense de vingt ans d'activité dans le corps.

## Délivrance de billets d'indigènes aux habitants des communes de Martigny-Ville, Martigny-Bourg et Vernayaz

A la suite des démarches entreprises entr'autres par les administrations communales intéressées et la Direction des chemins de fer Martigny-Châtellard et Martigny-Orsières, le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer, par arrêté du 1er août 1961, a étendu aux habitants des communes de Martigny-Ville, de Martigny-Bourg et de Vernayaz le droit aux facilités de transport pour indigènes instituées par l'arrêté fédéral du 5 juin 1959 sur le rapprochement tarifaire.

Dès le 1er janvier 1962, les habitants de ces trois communes pourront donc obtenir sur présentation d'une carte d'identité spéciale, des billets à la taxe pour indigènes à destination des gares des chemins de fer MC et MO.

Ces cartes, avec photographie, sont délivrées sur demande, par les trois communes intéressées, moyennant paiement d'une modeste taxe et sous leur propre responsabilité.

Direction MC-MO.

### Patinoire de Martigny

Programme de la semaine du 20 au 26		
Lundi 20 : patinage	10 45 à 11 45	
»	13 30 à 16 00	
»	20 00 à 22 00	
Mardi 21 : patinage	9 45 à 11 45	
»	13 30 à 16 00	
	20 30	
Villars - Martigny		
Mercredi 22 : patinage	9 45 à 11 45	
»	13 30 à 16 00	
»	20 00 à 22 00	
Jeudi 23 : patinage	9 45 à 11 45	
»	13 30 à 16 00	
Vendredi 24 : patinage	9 45 à 11 45	
»	13 30 à 16 00	
»	20 00 à 22 00	
Samedi 25 : patinage	9 45 à 11 45	
»	13 30 à 16 00	
»	20 30	
Genève HC - Martigny		
Dimanche 26 : patinage	13 30 à 16 00	
Sion juniors - Martigny jun.	18 00	
Charraz - Sion	20 30	

## DISTRICT DE SION

### SION

### Votation fédérale du 3 décembre

La Municipalité de Sion informe les électeurs que le texte de l'Arrêté fédéral concernant l'industrie horlogère suisse (statut légal de l'horlogerie), qui passera en votation fédérale les 2 et 3 décembre prochain, est déposé au poste de police municipal.

## DISTRICT DE MONTHEY

### PORT-VALAIS

### Dérapiage sur du verglas et collision : un mort, six blessés

A la suite d'un dérapage sur la route cantonale peu avant Port-Valais, dimanche, une collision s'est produite entre une VW et une Peugeot 403. On retira gravement blessé de la 403 M. Costa, père du conducteur, M. Alain Costa, de Vevey. Le malheureux fut transporté d'urgence à l'hôpital de Montreux où il rendit peu après le dernier soupir. Quant au conducteur et à sa fiancée, Mlle Mathilde Cottet, de Bossonens, tous deux souffrent de plaies et d'une commotion.

Les occupants de la VW sont également blessés. M. René Bétémps, M. Louis Celma, son épouse et sa fille souffrent tous de fractures et de contusions.

## DISTRICT DE SAINT-AURICE

### VERNAYAZ

### Dangereuse acrobatie

Hier soir, vers 23 h. 30, une équipe de lignards effectuant actuellement des travaux sur les installations de la Lonza se trouvait devant l'Hôtel des Gorges. L'un d'eux essaya de gravir la façade en s'agrippant à une gouttière. Il réussit à atteindre un balcon mais là il lâcha prise et retomba au sol d'une hauteur de cinq mètres. Le malheureux a été relevé sérieusement blessé et transporté à l'hôpital.

### Le tournoi de curling de la Section valaisanne du TCS

A l'occasion de la soirée annuelle qui aura lieu à l'Hôtel du Golf à Crans sur Sierre, le samedi 16 décembre, le comité met sur pied un tournoi de curling, qui se déroulera les 16 et 17 décembre 1961 sur la patinoire artificielle de Montana. Cette compétition est, pour cette année, exclusivement réservée aux membres de la section valaisanne du TCS. Si le succès récompense cette nouvelle initiative, le comité étudiera l'organisation d'un tournoi ouvert à toutes les sections du TCS.

Le programme détaillé sera adressé aux équipes inscrites en temps voulu.

Les inscriptions seront prises dans leur ordre d'arrivée et la participation est limitée à 16 équipes.

Le comité invite tous les amateurs de ce sport qui connaît actuellement une grande vogue, à réserver leur week-end du 16 et 17 décembre et à s'inscrire sans tarder auprès du président de la Commission de tourisme, Me Henri Gard, avocat à Sierre.

## DISTRICT DE SIERRE

### SIERRE

## A la lueur des lampions

C'est donc décidé : notre ville aura son illumination de Noël et des fêtes, comme elle avait eu son illumination de la quinzaine du vin. Mais en plus grand et en plus solennel. Les travaux ont, d'ailleurs déjà commencé. Des équipes des services industriels placent les câbles et les petits godets dans lesquels seront vissées les lampes. Tout sera prêt pour l'heure H et si la ville n'a pas beaucoup de lumières dans ses habitations elle l'aura au moins dans ses rues.

Espérons que ces lumières donneront les clartés suffisantes aux autorités pour prendre les dernières décisions de fin d'année comme celle de la nomination du nouveau jardinier de la ville, par exemple. En effet, M. Stamm nous quitte après de longues années passées dans notre ville et après avoir accompli sa tâche à la satisfaction générale. Et pourtant, que voilà un travail ingrat ! Il faut rendre service à la communauté tout en sauvegardant les intérêts de chacun. Cimetière, parc aux biches, arbres publics des avenues, etc., tout cela est inséré dans le cahier des charges d'un tel employé communal. Plusieurs soumissions sont arrivées, dans les délais, aux autorités communales et le conseil les étudiera prochainement avant de demander le préavis de la commission du personnel et de prendre la décision finale. Attendons ce verdict avec tranquillité car il y aura certainement, parmi les soumissionnaires, un homme qualifié pour un tel travail. Puisque nous parlons de départ, saluons également celui du receveur de district, M. Bonvin qui avait déjà succédé à son père. La recette d'arrondissement de Sierre est supprimée depuis le 1er décembre prochain et reprise en charge par le service cantonal des contributions.

Lampions encore sur la ville, ces jours, avec la fête de la Ste-Catherine qui amène

ne toujours une foire de deux jours. Cette foire, quoique ayant perdu beaucoup de sa magnificence d'antan, demeure la seule valable pour Sierre. Les autres ne sont plus qu'une simple formalité que les prochaines années effaceront certainement presque dans leur totalité. Rares sont les marchands qui viennent encore pour de telles journées chez nous, à l'exception de la foire de la Catherine. Alors c'est différé, et les marchands doivent même réserver leurs places le dimanche soir pour pouvoir étaler leurs marchandises dès le lundi matin le long de l'Avenue Général Guisan. Voilà certainement quelques lecteurs qui se demanderont où perche cette avenue. Il s'agit de la Grande Avenue que l'on baptisa ainsi à la mémoire de notre général mais on oublia de marquer cet événement mais il convenait, ceci pour que les promoteurs de la question ne soient pas trop bouafous. Un beau matin, les plaques « Avenue Général Guisan » étaient posées.

Tout comme... mais trêve de plaisanteries pour un premier contact, nous aurons tout loisir d'y revenir au cours de chroniques futures. Champion.

### Loto du parti radical

C'est dimanche prochain 26 novembre, dès 16 heures, à l'hôtel Arnold, que le parti radical de Sierre organise son loto. Nombreux et beaux lots. Que chacun retienne d'ores et déjà cette date !

### Collecte de sang

La section de Sierre de la Croix Rouge rappelle que la collecte de sang est organisée demain mardi 21 novembre de 14 h. 30 jusqu'à 21 heures à la halle de gymnastique. Que tous les donateurs soient remerciés d'avance pour leur geste humanitaire.

## DISTRICT DE CONTHEY

### VETROZ

## L'Union a délibéré

Samedi dernier, la société de musique l'Union a tenu ses assises annuelles. Un copieux ordre du jour fut présenté par le président, M. Penon, à l'ouverture de cette assemblée rehaussée par la présence de toutes nos autorités radicales communales ainsi que du comité du parti. Le président, dans son rapport d'activité, ne put cacher sa satisfaction de la marche de la société durant la saison qui prend fin. Il aura également l'agréable mission de féliciter et récompenser trois membres méritants, soit M. Olivier Penon pour 55 ans d'activité. M. Penon est acclamé membre d'honneur tandis qu'une channe originale lui est offerte en témoignage de gratitude de la part de l'Union qui lui reste chère. Puis MM. Léonce Putallaz, directeur, et Armand Boulnoix, tambour, sont félicités à leur tour pour leurs 40 et 25 ans de sociétariat.

Le secrétaire et le caissier s'acquitteront éloquemment et sans histoires de leur mandat respectif.

Une modification interviendra dans la composition du comité. M. Guy Penon qui fut un dévoué secrétaire durant huit ans décline toute réélection. On a peine à accepter cette démission. Toutefois, face à l'inflexibilité de l'intéressé, l'on proposera Pierre-Antoine Sauthier comme nouveau secrétaire.

Deux autres objets vont passionner et retenir beaucoup plus longuement l'attention de cette assemblée tandis que la discussion ne manquera pas d'intérêt.

Le premier est en rapport avec une tradition chère au cœur des Vétrozains. Vous avez deviné; il s'agit de la Madeleine. Eh bien ! c'est dans l'air, il est question de changer quelque peu nos habitudes de la patronale. Pour l'instant le comité a charge d'étudier cette question, et reçoit les pleins pouvoirs pour apporter les changements qui furent longuement discutés.

Le deuxième objet intéresse chaque musicien. Il ne peut en être autrement. Un comité bien intentionné, soucieux de la présentation et du prestige de la société, s'est mis en idée de doter chacun de nos fanfarons d'un seyant uniforme. La proposition est lancée, le président essaye mais en vain de découvrir une opposition à l'idée de son comité. Les sourires effleurant les lèvres de nos musiciens sont concluants et plus qu'approbatifs. Il ne reste qu'à désigner les commissions indispensables pour mener à bien une telle initiative. Les candidatures sont présentes, chacun accepte de se mettre au service de l'Union, tandis que les présidents des commissions déclarent se mettre immédiatement au travail afin que l'Union se présente bientôt avec un nouveau visage. De part et d'autre l'on se montre satisfait, tandis que quelques petits détails sont réglés aux divers.

Alors débute une sympathique soirée familière sous la houlette de P-J Cottagnoud, major de table. Ce matin 18 novembre, l'Union de Vétroz a tourné une nouvelle page de son histoire et quelque chose sera changé à Vétroz. in. s.

### ARDON

### Des vaches tuées par le train

Un troupeau appartenant à M. Camille Roh, de Vétroz, s'était engagé sur les voies de la ligne du Simplon lorsque survint un train. La collision ne put être évitée. Quatre bêtes et un veau furent tués sur le coup.

### Séance d'information à l'intention des fromagers et du personnel de laiterie

La Station cantonale d'Industrie laitière organise une séance d'information à l'intention des fromagers et du personnel de laiteries. Cette assemblée aura lieu à Martigny le dimanche 26 novembre 1961 à l'Hôtel du Grand-Saint-Bernard à 13 h. 30.

Ordre du jour :

1. Paiement individuel du lait de fromagerie selon ses qualités ; M. le Dr P. Ritter, institut féd. d'Industrie laitière, Liebefeld.
  2. Nouvelles perspectives de l'Industrie laitière valaisanne ; M. M. Zufferey, chef de la Station cant. d'Industrie laitière.
  3. Marché du fromage à raclette ; M. C. Michelet, directeur de la FVPL, Sion.
  4. Formation professionnelle en industrie laitière ; M. Chardonnens, dir. de l'Ecole de fromagerie, Grangeneuve.
  5. Résultats du concours de fabrication, été 1961.
  6. Attribution des montres.
  7. Discussions et propositions.
- La station cantonale d'industrie laitière invite les fromagers et le personnel de laiteries à participer nombreux à cette assemblée. L'acquisition de nouvelles connaissances est le moyen le plus sûr pour réussir dans l'exercice de la profession.
- Station cant. d'industrie laitière

## CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS



Du 3 % et, cependant,  
votre argent est disponible  
à tout moment, grâce au  
carnet d'épargne

Dans les principales  
localités du canton

# JEUDI 23 NOVEMBRE



## Le Père Noël recevra tous les enfants sages

Pour 30 ct. vous pourrez faire photographier vos enfants  
Par la même occasion vous pourrez commander des

## cartes de bonne année avec le portrait de vos enfants



MARTIGNY

### Cherchés sommeliers

chef de rang (Suisse).  
S'adr. Mme Gervasi, Placement Aigle, - Téléphone (025) 2 24 88.

### A vendre 100 m3 de fumier bovin

à Fr. 16,- le m3.  
Joseph Colliard, Bulle, Tél. (029) 2 71 37 ou 2 72 50.

Pour l'entretien de parc de machines nous cherchons

### deux mécaniciens

connaissant le service Diesel.  
Faire offres: Entreprise Edouard Veuillet, SION.

N'OUBLIEZ PAS QUE CHACUNE DE NOS ANNONCES PEUT VOUS RENDRE SERVICE

### A placer

de suite femmes de chambre, garçons de cuisine, sommeliers, dactylo (pour le printemps manœuvres, etc.).  
S'adr. Mme Gervasi, Placement, Aigle, Tél. (025) 2 24 88.

### Chambres à louer

pour décembre: 1 chambre à 1 lit - 1 chambre à 2 lits, avec confort.  
S'adr. au No 7, rue du Gd. St. Bernard, Martigny-Ville (2e étage).

Le Service Culturel de Migros Valais présente un grand film en couleurs et récit de P. Samivel de CONNAISSANCE

film en couleurs et récit de

## SAMIVEL

l'écrivain-cinéaste de CONNAISSANCE DU MONDE

## Le soleil se lève en Grèce

une aventure humaine à travers trois mille ans d'histoire, de sites, de chefs-d'œuvre.

## Casino Etoile de Martigny

Mardi 21 novembre, à 20 h. 30  
matinée à 16 h. 30 pour la jeunesse dès 10 ans, et adultes  
Prix des places: Fr. 3,- (taxes comprises) - Réduction de Fr. 1,- aux porteurs de bons de rabais Migros. - Fr. 1,- p. enfants de 10 à 16 ans.  
Location: Magasin Fessler, Avenue de la Gare, Martigny. Téléphone 6 10 34.

Toujours

### petits porcs

à vendre.

Paul Cretton, Char-rat, tél. 6 30 87.

### Aux viticulteurs

du district de Sierre

### Assemblée à Sierre - Hôtel Bellevue

ce samedi 25 novembre à 15 heures

Prix du raisin de table et du jus de raisins. Prix des vendanges 1961. Revalorisation des prix des rouges. Situation présente. Avenir de la viticulture.

Le Comité de l'U. V. V.

### Offres sous chiffres

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention: «offres écrites» ou s'adresser par écrit, etc...

## Le Confédéré vous renseigne

### Radio-Sottens

#### Mardi 21 novembre

7 00 Bonjour - 7 15 Informations - 7 20 Premiers propos - 7 55 Bulletin routier. 11 00 Orchestre: La fiancée vendue (Smetana) - 12 00 Discothèque du curieux - 12 15 Chante jeunesse - 12 30 C'est ma tournée - 12 45 Informations - 12 55 Ces chers petits - 13 05 Mardi les gars - 13 15 Disques pour demain - 13 40 Le disque de concert - 16 00 Le thé en musique - 17 10 Journal de l'exploration - 17 25 Le clavier est à vous - 17 45 Entretien: USA - 18 00 La paille et la poutre - 18 15 Le micro dans la vie - 18 45 En musique - 19 00 Ce jour en Suisse - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 50 Voyage immobile - 20 15 Refrains en balade - 20 30 Mille francs de récompense, de Victor Hugo - 22 30 Informations - 22 35 Le courrier du cœur - 22 45 Les chemins de la vie - 23 15 Hymne national.

#### Mercredi 22 novembre

7 00 En ouvrant l'œil - 7 15 Informations - 7 20 Sourions à la vie - 7 55 Bulletin routier - 11 00 Orchestre - 11 40 Album musical - 12 00 Au carillon de midi - 12 30 Le rail, la route, les ailes - 12 45 Informations - 12 55 D'une gravure à l'autre - 13 40 Piano - 16 00 Le vicomte de Bragelonne - 16 20 Musique légère - 16 40 L'heure des enfants. 17 40 Les joyeuses farces de Till Eulenspiegel - 17 55 Vieilles chansons françaises - 18 15 Nouvelles du monde chrétien - 18 30 La Suisse au micro - 19 00 Tribune suisse des journalistes - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Intermezzo - 20 00 Questionnez on vous répondra - 20 20 Qu'al-

lons-nous écouter ce soir - 20 30 Concert - 22 30 Informations - 22 35 Le miroir du monde - 22 55 Musique de danse.

### Télévision

Mardi: Relâche.

#### Mercredi

17 00 Pour vous les jeunes - 19 30 Chronique agricole: Horizons campagnards - 20 00 Téléjournal - 20 15 Carrefour - 20 30 Film: Hamber, dit Cheval rouge - 21 00 Lugano: Variétés. 21 50 Dernières informations - 21 55 Téléjournal et Carrefour.

### Cours des billets

Franc français	85.50	-	88.50
Lire italienne	0.68	-	0.70 <sup>1/2</sup>
Mark allemand	106.50	-	109
Franc belge	8.50	-	8.75
Pesetas	7.-	-	7.30
Dollar USA	4.29 <sup>1/2</sup>	-	4.33 <sup>1/2</sup>
Livre sterling	12.05	-	12.25

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Epargne du Valais, Martigny.

### Cinéma

#### Cinéma ETOILE - Martigny

Ce soir lundi - Dernière séance: **Rocco et ses frères.** - Prix imposés: Fr. 2,50 - 3,- et 4,-. - Mardi: Relâche. - Dès mercredi 22: **Un taxi pour Tobrouk.**

#### CORSO - Martigny

Lundi 20 et mardi 21: **Tarzan le magnifique.** - Dès mercredi 22: **Sanc-tuaire,** réalisé d'après le célèbre roman de William Faulkner: «Requiem pour une nonne».

### Migraines: Mélabon un calmant efficace et bien toléré

## Vous m'en direz tant

(Suite de la 1re page)

empoisonné son bonheur, le bonheur de l'amour, de la maternité, de l'espérance humaine auquel il avait droit.

C'est odieux. Et c'est un crime aussi contre la paix du monde.

Cette course insensée aux armements, aucun des «grands» du monde qui font journellement la preuve de leur petitesse ne sait où elle conduit, car elle peut tout aussi bien déclencher une «guerre préventive» dans la peur panique où serait une puissance, de la force de l'autre, qu'une catastrophe involontaire ou voulue.

Tout devient possible au point où nous voilà, même la suprême absurdité d'une

humanité parvenue au faite du progrès et qui se détruirait elle-même.

C'est un crime enfin contre l'esprit de paix, car on se fait, petit à petit, à cette hypothèse horrible qu'un désastre général est inévitable et on commence à s'installer, faute d'imagination, dans le malheur qui pourrait fondre sur la planète.

On se fait à l'idée d'une nouvelle guerre, après deux conflagrations qui ont causé des millions de morts, et cette adhésion passive à un cataclysme qui serait fatal est encore la pire des calamités: l'homme acceptant d'être anéanti par ces salauds de la politique ou du laboratoire et attendant l'heure H sans révolte!

On nous parle d'un crime contre l'humanité?

Ils l'ont déjà commis, et chaque jour, ils continuent à le commettre dans leur aveuglement scandaleux. A. M.



# SPORTS



# SPORTS



Pas convaincant du tout !

Sans panache

## Sierre - Sion 0 - 2

(mi-temps 0-1)

Complant pour le 32e de finale de la Coupe suisse, ce derby du centre toujours très prisé a attiré 2500 spectateurs au stade de Condémines. Il faisait un temps splendide et la pelouse était en bon état.

**SIERRE** : Pont ; Camporini, Genoud I ; Berclaz, Beysard, Berthod ; Genoud II, Giletti, Jenny, Arnold, Cina.

**SION** : Panchard ; Sixt I, Héritier, Salzmann ; Giachino, Karlen ; Massy, Baudin, Anker, Gasser, Spikofski.

Arbitre : M. Bucheli, Lucerne.

Les deux buts concrétisant la victoire du F-C Sion ont été marqués de la tête par Anker : le premier à la 25e minute sur un centre de Gasser et le second à la 81e minute sur un coup franc tiré par Salzmann. Mais le moins que l'on puisse dire de cette rencontre est que la tête n'a vraiment pas présidé les débats. En effet,

ce fut une rencontre extrêmement terne avec un F-C Sierre beaucoup trop crispé (que risquait-il donc ?) mais avec le cœur accroché à la bonne place et un F-C Sion de plus en plus sans âme et sans cohésion. Dans tous les cas, la victoire des Sédunois ne fut pas plus convaincante que celle remportée contre Thoun le dimanche précédent. Si les joueurs de la capitale continuent à se trainer sur le terrain (entraîneur en tête et qui se fit même avertir pour avoir réclamé à la 48e minute) de la sorte, ils s'exposent à plus d'une déconvenue dans des circonstances plus difficiles. Le F-C Sierre fut beaucoup plus souvent à l'attaque et aurait mérité de réduire la marque si ce n'est même d'égaliser. Il y eut aussi un avertissement du côté sierois : Berclaz à la 51e minute pour geste incorrect.

Un véritable exploit !

## Servette - Martigny 13 - 4

(3-1, 4-2, 6-1)

**SERVETTE** : Staebler, Muller, Schindler ; Baechler, Dall'Oglio ; Schneeberger, Haeblerli, Naef ; Sprecher, Vuilleminier, Lenoir.

**MARTIGNY** : Rouiller II ; Bongard, Darbellay ; H. Pillet, Moret ; Imboden, G. Pillet, Nater ; Reichenbach, Rouiller, Diethelm.

Patinoire des Vernets, Genève. Mille spectateurs. Arbitres MM. Wollmer et Schmidt.

Buts pour Servette : Naef (3), Haeblerli (3), Sprecher (4), Schneeberger (1), Lenoir (1), Muller (1).

Buts pour Martigny : 1er tiers Pillet G. passe d'Imboden ; 2e tiers, Reichenbach, passe de H. Pillet ; Nater, passe de G. Pillet ; 3e tiers, Rouiller.

Quatre pénalisations dans chaque camp.

C'est avec un lourd handicap que Martigny abordait cette première rencontre de championnat. La sévère défaite subie contre les Genevois peut s'expliquer du fait de l'absence de plusieurs joueurs tels Constantin, toujours retenu par le football, et Barraud, malade. D'autre part, l'apprentissage de la ligue nationale B est rude, et le jeune gardien Rouiller en fait l'expérience.

La victoire de Servette n'est pas à contester. L'équipe débute en excellente condition dans le championnat, et sera un candidat à ne pas négliger pour le titre de champion de groupe. Cette saison, Servette espère beaucoup en Naef, Sprecher et Muller, en dépit d'attente la saison passée. Ces joueurs se sont montrés particulièrement redoutables contre Martigny et les huit buts réussis à eux trois prouvent qu'ils feront encore trembler d'autres défenses. Pourtant, par quatre fois, Naef parvint seul devant Rouiller, mais ne put marquer.

Mardi soir, le H-C Martigny, sur sa patinoire, rencontrera un autre candidat au titre de LNB : Villars. Gageons que les locaux lui opposeront une résistance farouche.

### LES AVANTS DANS UN MAUVAIS JOUR !

## Rarogne - Longeau 0 - 0

(Mi-temps : 0-0)

Sportplatz - Temps froid - Terrain glissant - 400 spectateurs.

**RAROGNE** : Schallbatter ; Schaller, Werlen Bregg, Karlen, Muller ; Ad. Troger, M. Troger, H. Imboden, P. Troger, P. Imboden.

A la 40e minute, P. Imboden (blessé) est remplacé par A. Troger.

**LONGEAU** : Wacher ; Leuenberger, Renfer II ; Streit, Bohren, Bögli ; Ghisoni, Witschi, Ochsenbein, Renfer I, Brandt. Arbitre : M. Marendaz (Lausanne).

Malgré une supériorité déjà marquée durant la première mi-temps et absolument flagrante après le repos, Rarogne n'est pas parvenu à faire capituler l'excellent gardien Wacker et la solide défense de Longeau. Il faut bien dire que sa ligne d'attaque s'est montrée dans un bien mauvais jour. Néanmoins, à la 34e minute, un tir de M. Troger a abouti sur la transversale. Etaient absents : Zurbruggent et Bumann, blessés.

## Sierre - Gottéron 2 - 2

(0-0, 0-0, 2-2)

Patinoire artificielle de Graben, temps clair, glace en bon état ; 1200 spectateurs.

**SIERRE** : Nicolet ; Bonvin, Tonossi ; Rouiller, Breggy ; Pont, Zufferey, Zwissig ; Arnold, Delessert, Theler I ; Imhof. Manquent : Golz (football), Zurbruggent et Roten, toujours indisponibles.

**GOTTÉRON** : Egger ; Panchaud, Monnin ; Aebischer, Clément, Neuhaus ; Waeber, Aebi, Gehrig ; Schaller, Beer, Grossrieder.

Arbitres : MM. Andréoli (Sion) et J. Giroud (Charrat).

Pénalisation : au 1er tiers Zwissig (13e) ; au 2e tiers Zwissig (13e) ; au 3e tiers Neuhaus (14e).

Buts : au 3e tiers, Aebischer sur passe de Neuhaus (1re) ; Arnold sur passe de Theler I (12e) ; Aebischer, solo (16e), et Pont sur passe de Zufferey (18e).

Alors qu'en général l'on pensait que les jeunes sierois seraient largement battus par les routiniers de Gottéron, il n'en fut rien. Au contraire, il s'en est fallu d'un rien pour que Theler provoque la surprise du jour lorsqu'il se présenta seul devant Egger et ne parvint pas à le battre, quelques secondes avant la fin. Mais le match nul constitue déjà un grand exploit dont nous félicitons bien chaleureusement le H-C Sierre car il nous a vraiment fait plaisir par son allant et son excellente forme physique. Qu'il continue sur une aussi bonne lancée et son public vivra encore de beaux moments autour de la patinoire de Graben.

SUCCES AUSSI NET QU'AIMÉ !

## Valais jun. - Fribourg jun. 4 - 0

(Mi-temps : 3-0)

Cette partie, comptant pour le quart de finale de la Coupe Suisse des Juniors, s'est jouée, en lever de rideau du match Sierre-Sion, devant quelque 500 spectateurs.

**VALAIS-JUN.** : Burkel ; Eyer, Perruchoud, Elsig ; Delaloye, Götz ; Jungo (Viège), Pittet (Martigny), Germainier, Joris (Orsières), Duchoud (Monthey).

Tous les joueurs sans indication de club font partie du F. C. Sion.

**FRIBOURG-JUN.** : Rouin ; Blanc, Waeber ; Wuilloud, Zosso, Brunisholz ; Gumi, Sulger, Wyemann, Lehmann, Cotting. Tous les joueurs viennent du F. C. Fribourg. - Arbitre : M. Stauffer, Renens.

Les Valaisiens débutèrent fort bien et eurent un excellent premier quart d'heure durant lequel ils marquèrent deux buts ; par Pittet, sur une ouverture de Götz (3e), et par Jungo, sur un corner tiré par le même Götz (14e). Puis les Fribourgeois réagirent louablement, mais les juniors du Vieux-Pays obtinrent encore un but par Germainier sur centre de Duchoud (31e). Dès lors, l'intérêt de la partie diminua quelque peu et l'explication fut beaucoup moins captivante que celle entre Vaudois et Valaisiens. Après le repos, le Valais réalisa un 4e goal, grâce à Joris, à la 56e minute.

Ainsi Valais-Juniors a remporté un succès aussi net qu'aimé et s'est brillamment qualifié pour la demi-finale.

## Monthey - Carouge 2 - 0

Parc des sports, temps beau, terrain bon. 200 spectateurs.

**MONTHÉY** : Fischli I ; Fischli II, Pattaroni ; Gianinetti, Coppex, Furrer ; Garcia, Roch, Peney, Quentin, Coutaz.

**CAROUGE** : Fleury ; Martin, Götz, Cheitler, Heubi ; Garbani, Dufau ; Briffod, Goulay, Tissot, Thonney.

Arbitre M. Schwaab, Neuchâtel (insuffisant).

Buts : 26e, Coutaz ; 52e, auto-goal de Cheiter.

Lorsque après 26 minutes de jeu Coutaz battait l'excellent Fleury pour la première fois, Monthey avait déjà gagné la rencontre pour la simple et bonne raison que les visiteurs, trop amoureux de la sphère de cuir, présentaient un football agréable à l'œil mais terriblement improductif ; aussi l'on se rendait très vite compte que l'ainé des Fischli, bien secondé par ses arrières, n'aurait aucun problème épineux à résoudre face aux mille et une fantaisies genevoises.

Ainsi sans forcer son talent, Monthey obtint deux nouveaux points mérités, au détriment d'un team bien sympathique qui malgré l'arbitrage nettement insuffisant de M. Schwaab, sut se montrer beau perdant.

Après 20 minutes de jeu, Carouge per-

dit son attaquant Golay, victime d'un élaquage à la suite d'un violent effort ; Baeryswill le suppléa. Ce changement influença-t-il le résultat final ? Nous ne le croyons pas, car jusqu'à sa blessure Golay n'avait pas été plus percutant que ses camarades du quintette offensif. Au sein du team visiteur, les deux transferts de UGS, Cheiter et Dufau, dominèrent d'une tête leurs coéquipiers, mais à eux seuls ils ne purent renverser la forteresse montheyenne.

Au Monthey, excellente prestation de la défense où la rentrée récente de Pattaroni et de Gianinetti lui donne plus de sûreté. Si les avants furent nettement moins percutants que dimanche dernier, ils firent tout de même preuve d'une excellente débâche d'énergie. Avec un peu plus de chance, Quentin enfilait deux nouvelles « perles » dans le sanctuaire visiteur. La première après 25 minutes de jeu où, s'enfuyant seul, il fut abattu dans sa course sous l'œil bienveillant du referee, et la seconde à la 71e minute, lorsqu'une bombe partie de ses crampons éclata sur la transversale d'un Fleury archi-battu. Certes, en cas de réussite, la saucée eût été quelque peu amère pour les Carougeois, en mal de points ces temps-ci.

Jeclan

Bellinzzone, sérieux candidat à la ligue A

## Bellinzzone - Martigny 5 - 1

Stade communal de Bellinzzone. Beau temps. Terrain gras, glissant.

**BELLINZZONE** WM : Rossini ; Lurati, Poma, Yrfelt ; Ribozzi, Novaresi ; Defontini, Buzzin, Romagna, Pedrazzoli, Righini.

**MARTIGNY** : Constantin ; Vouillamoz, Ruchet ; Kaelin, Grand II, Régamey ; Martinet II, Grand I, Mauron, Rimet, Rigone.

Buts : Martinet II (11e minute), Buzzin (22e minute), Romagna (24e), Defontini (46e), Buzzin (53e), Romagna (82e).

A la 89e minute, l'arbitre expulsa l'aillier Righini pour coup de point à Martinet II puis avertit le capitaine Pedrazzoli.

BUZZIN, UN BEAU JOUEUR

L'équipe valaisanne, nullement intimidée par la renommée de son adversaire, entama la partie sur un rythme élevé et sema la déroute dans la défense tessinoise. Hélas, comme Martigny ne possède plus de réalisateurs capables de conclure l'occupation du terrain, il fallut se contenter du but de Martinet qui parvint à se saisir d'une balle échappée à la défense et battit Rossini sans bavure. C'est alors que l'on vit Buzzin, ex-joueur de l'Inter de Milan, prendre le commandement de la contre-attaque et marquer d'un long shoot ras-terre, Romagna, ancien joueur de Varese, compléta ce redressement par un but que, malgré les

efforts d'un Mauron trop isolé, Martigny ne parvint pas à rendre.

A la reprise, les événements se précipitèrent. Defontini, deux minutes après l'entrée sur le terrain et Buzzin, tout de suite après, portèrent la marque à 4-1. C'est ce même Buzzin qui marquera à la 68e minute mais le point fut annulé pour faute préalable. Il restait vingt minutes à jouer lorsqu'une collision entre Martinet et le gardien Rossini se solda par une blessure de ce dernier. Il fut handicapé à tel point qu'avec des tireurs au but, les Valaisiens auraient pu concrétiser leur pression. Au contraire, ce sont les Tessinois qui, sur échappée, établirent le score définitif par Romagna. Dès ce moment, chose curieuse avec une telle avance, les Tessinois s'énervent. On assiste à l'expulsion de Righini, puis à un avertissement de Pedrazzoli, sous les huées d'une galerie chauvine. Le soussigné s'est même fait traiter... d'Allemand, le tout accompagné d'adjectifs sonores, sinon élégants !

Malgré le score sévère, Martigny a lutté avec courage. Sa faiblesse est connue : pas de marqueurs ! Chez les Tessinois, les compartiments sont bien soudés. En vedette, Buzzin et l'aillier Defontini. Par contre, le Danois Yrfelt est resté dans l'ombre.

L.

## Vernayaz - Brig 6 - 0

Brig n'a jamais inspiré à l'équipe de Vernayaz le même complexe que Rarogne. Vernayaz aborde ce match avec une confiance qui ira grandissante avec le résultat. Dans les premières minutes Guy Revaz ouvre le score tandis que Décaillet, à la 27e et à la 34e minutes scelle une victoire qui ne fait plus de doute. La même supériorité des locaux se manifeste en seconde mi-temps au terme de laquelle le nombre de buts aura doublé grâce à P. Revaz, Bernard Vœffray et M. Uldry. 6 à 0, c'est encore la moitié de ce que les Juniors C locaux ont infligé, sur le même terrain, un instant plus tôt, à leurs collègues de Vionnaz.

Vernayaz a fourni hier une belle démonstration de ses possibilités.

### HOCKEY SUR GLACE

#### Championnat suisse

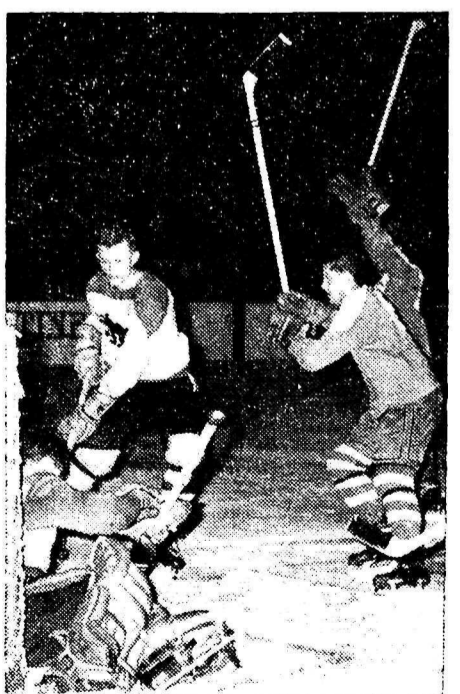
##### LIGUE NATIONALE A

Bâle-Langnau	3-9
Berne-Davos	2-3
Viège-Ambri-Piotta	5-3
Young-Spr.-Zurich	2-14

##### LIGUE NATIONALE B

Servette-Martigny	13-4
Lausanne-Montana-Crans	2-3
Sierre-Gottéron	2-2
Fleurier-Villars	0-7

## Davos - Berne 3-2



Le championnat de hockey sur glace a débuté en ce dernier week-end. A Berne, le club traditionnellement le plus en vue de notre pays, le H-C Davos, a battu Berne par 3-2. Ici les avants davosiens marquent un but au gardien bernois Kiener, préalablement tombé.

**SUZE**  
L'apéritif des gens prudents

# Les 24 et 25 novembre

nous organisons une grande

## action photo portrait

dans nos magasins

Pour

ENFANTS

ADULTES

30 ct.

50 ct.

Vous recevrez une photographie

de présentation originale

Possibilité de commander des

## cartes de bonne année

avec votre portrait

ou celui de vos enfants



MARTIGNY

LISEZ  
ET FAITES LIRE

# LE CONFÉDÉRÉ

Nous payons

# 5<sup>3</sup>/<sub>4</sub>%

d'intérêt ferme

pour tous capitaux à partir de 2000 francs. Demandez renseignements détaillés sans engagement.

La Financière Industrielle S.A.



Talstrasse 82, Zurich 1 Tél. (051) 2792 93

### Pour Verbier

On demande pour la saison d'hiver

### BON PÂTISSIER

Bons gages. Entrée début décembre.

Pâtisserie - Tea-Room Aux Croquignols, Verbier.

Importante entreprise de la place de Sion engagerait de suite

### un employé de bureau

au courant de tous travaux y compris comptabilité

### un magasinier

secrétaire

### un chauffeur

(permis rouge).

Offres écrites avec prétention de salaire, s/ch. P 15.542 S à Publicitas Sion.

# Cinémas



Lundi 20 - (18 ans révo'us) Dernière séance du chef-d'œuvre de Visconti :

### ROCCO ET SES FRÈRES

Mardi 21 : Relâche.



Lundi 20 et mardi 21 : Un vrai « Tarzan » :

### TARZAN LE MAGNIFIQUE

avec Gordon Scott. - (16 ans révo'us).

6 16 22

### Plan-Cerisier

## ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera vendu aux enchères publiques le 25 novembre, à 14 h. 30, au Café Giroud, à Martigny-Croix, les immeubles suivants, appartenant aux Hoirs de feu François Gross de François, aux Marécottes :

Article	Noms locaux	Nature	Surface
4877	Champortay	Vigne	214
4876	Berenger	Vigne	81
4879	idem	Vigne	166
4881	Ecottiers	Vigne	264
9371	Champortay	Vigne	102
4864	Perrey	Mazot	15
4865	idem	Mazot	21
2359	Berenger	Vigne	42

Pour tous renseignements s'adresser dès lundi 20, à l'étude de Me Bernard Couchepin, avocat à Martigny-Ville, av. de la Gare.

## Sténo-dactylo

est demandée par bureau de Martigny. Entrée de suite ou à convenir.

Ecrire s/ch. P 91.102 S à Publicitas Sion.

GRICHTING & VALTERIO S. A. Entrepr. électriques, à SION, rue de Condémines - Tél. (027) 2 23 03

cherchent des

## monteurs-électriciens qualifiés

pour courant fort et courant faible. - Entrée immédiate ou pour date à convenir. Place stable. Bon salaire. Institution de prévoyance.

# ELNA

MACHINES A COUDRE

Une ELNA, soyez-en certains, c'est la machine de demain!

Représentant

M. WITSCHARD  
MARTIGNY-VILLE

## L'Ecuyer de la Reine

ROMAN  
d'ALIX ANDRÉ

Lauréat de l'Académie française

107

Courant de nouveau à toutes jambes, Mathieu venait de partir vers la Faisanderie, d'où il alerterait le docteur du village. Agnouiillés auprès du blessé, Me Morin et le savant, avec d'innombrables précautions, avaient glissé leurs vêtements de chasse sous lui. Puis ils le soulevèrent, en lui soutenant la tête et le buste. Enfin, ils écartèrent les bords de la veste, découvrirent la blessure, mais restèrent impuissants à arrêter l'hémorragie.

Nul ne s'occupait de Béatrix qui, lentement, s'était approchée et suivait tous ces mouvements d'un regard morne.

Où, comment « cela » avait-il pu arriver ? Ce qui ne laissait aucun doute, c'était la volonté du général de préserver Mme Dambry, de la sauver. Il l'avait donc vue en danger ? Pourquoi l'était-elle ? A la suite de quel concours de circonstances ? Et qui la menaçait ? Véra ne pouvait répondre à ces questions, bien qu'elle ne cessât de se les poser. Alors qu'elle s'appêtait à viser l'animal, elle s'était sentie brusquement tirée en arrière, plaquée contre le vieux tronc. Et M. de Calmont que son mouvement avait porté en dehors de l'abri de l'arbre, était tombé frappé... frappé de la balle qui probablement lui était, à elle, destinée.

Avec épouvante, Geneviève leva les yeux sur Béatrix. Était-il possible que... qu'une pensée homicide eût dirigé l'arme de la jeune fille ? Était-il possible que Mlle de Calmont eût cherché à la supprimer ? Comme elle essayait de repousser cette pen-

sée, il lui sembla que le blessé remuait. Ainsi que l'avaient fait Me Morin et Albert Ranson, elle s'agenouilla près de lui et vit, en effet, bouger la tête du général et se soulever péniblement ses paupières.

Le vieillard continuait à perdre son sang en abondance et, de minute en minute, son visage se décomposait. Ses yeux, d'ordinaire si perçants, laissèrent errer autour de lui un regard vague. Mais, soudain, ils se fixèrent, s'agrandirent, et enfin se détournèrent avec horreur. Ils venaient d'apercevoir Béatrix.

Les lèvres blêmes sous les grosses moustaches s'entrouvrirent.

— Arnaud ! Où est Arnaud ?

A cet instant précis, le bruit précipité d'une course retentit sous bois. Sabran avait rencontré le garde envoyé à la Faisanderie. Il accourait. Il rejoignit le petit groupe et son visage bouleversé vint se pencher au-dessus de celui du vieillard. Il ne demanda pas ce qui était arrivé — Mathieu avait dû lui parler déjà d'accident, de méprise — mais s'empara avec douceur de l'une des mains du général.

— Ne vous inquiétez pas, ami. Le secours arrive. D'un instant à l'autre, le docteur sera là, et aussi l'auto pour vous transporter.

Tandis que Sabran parlait, Geneviève avait cherché son regard. Mais on eût dit que lui-même, Arnaud, ignorait la présence de la jeune femme. Cependant, penchés sur le blessé, ils étaient si proches que chacun entendait la respiration précipitée de l'autre.

— Ah ! Arnaud ! murmura M. de Calmont. Enfin !

Et, tout aussitôt, d'une voix faible, mais résolue :

— Morin, êtes-vous là aussi ?

— Oui, monsieur. Ne vous fatiguez pas, répondit le jeune homme.

— Avez-vous un calepin sur vous ?

Ceux qui entouraient le général se regardèrent avec consternation. Déjà le délire ?

— Avez-vous un carnet ? insista le vieillard.

108

## L'ECUYER DE LA REINE

— Oui, général. Oui.

— Déchirez-en une feuille. Et inscrivez que je lègue tous mes biens à Arnaud de Sabran. Tout ce que je possède sans exception, tout ! Vite... que j'aie le temps de signer.

Déjà, M. Ranson, dont les poches étaient toujours amplement pourvues de papiers sur lesquels il pût griffonner, tendait au notaire un feuillet et un stylo. Celui-ci les prit sans hésiter. Puis, sur son genou, il se mit à écrire. Sabran étendit la main vers lui.

— Un instant ! Je ne puis...

Son regard cherchait Béatrix. Debout, à quelques pas, bouleversée, livide de rage, la jeune fille s'appuyait au tronc de l'arbre.

Arnaud s'était penché vers M. de Calmont.

— Mon ami, calmez-vous, reposez-vous. Tout ceci est inutile. Voulez-vous que Béatrix s'approche ?

Il prononçait ce nom à seule fin de rappeler au vieillard l'existence de sa nièce.

— Béatrix !

Les paupières baissées se relevèrent, les yeux retrouvèrent un instant toute leur acuité.

— Jamais ! Béatrix !... Plus jamais ! cria le blessé dans un effort. Elle a... elle a...

Il étouffait.

— Arnaud seul ! répéta-t-il. Tout à Arnaud ! tout ! tout !

Geneviève, pour la première fois, intervint :

— Faites vite, maître Morin, je vous en supplie.

Au son de cette voix, Arnaud avait tressailli. Mais il ne protesta pas. Rapidement le jeune notaire rédigeait ce qui n'était point un acte, certes, mais en tout cas l'expression valable de « dernières volontés ». Lorsque ce fut fait, il tendit le stylo à M. Ranson, puis à Geneviève, dont les signatures seraient celles des témoins. Ensuite, il se pencha vers le général.

— Voici, monsieur, dit-il. Ce que vous désirez se trouve couché là et je saurai, au be-

soin, le faire respecter. Mais, grâce à Dieu, il ne s'agit pas...

— Merci, mon ami, merci... interrompit M. de Calmont, qui semblait prêt à défaillir.

Depuis un instant, le grondement d'un moteur se faisait entendre. Il augmenta rapidement d'intensité. Une auto, aussi vite que le permettaient les chemins du bois, fonçait vers la clairière. Au grand soulagement de tous, ce fut le docteur qui, d'abord, en descendit. Prévenu par Mathieu, il avait aussitôt pris une trousse et sauté dans sa voiture. Il s'approcha du blessé.

Mais celui-ci, au moment où chacun allait s'écarter de lui pour laisser la place au nouveau venu, chercha du regard le notaire.

— Eh bien ! Morin ? dit-il d'une voix de plus en plus faible et anxieuse. Eh bien ?

Me Morin, alors, plaça le stylo entre les doigts du général, tint, devant lui le papier hâtivement rédigé. Et M. de Calmont signa. Puis il laissa aller sa tête en arrière et, cette fois, perdit connaissance.

Quelques minutes plus tard, l'auto dans laquelle le vieillard était étendu s'élançait sur la grand-route. Une course contre la mort s'engageait, dont le but était la plus proche clinique d'Orléans.

### CHAPITRE XIV

Février s'achevait. Il avait été rigoureux, n'épargnant ni brouillards glacés, ni les chutes de neige, ni même de véritables tourmentes, durant lesquelles le vent soufflait sur la Sologne avec une inhabituelle fureur.

Et puis, soudain, comme usé par sa propre violence, l'hiver parut s'apaiser. Le ciel s'éclaircit, l'air devint plus léger, le soleil un peu plus chaud. Une sorte de transformation s'opéra dans la nature. Oh ! certes, rien encore qui fut perceptible : effluves de la terre amollie, frémissement des arbres dont la sève va circuler, journées limpides et calmes.

# ON VA VOTER LE 3 DÉCEMBRE

La vie du parti

## Liaison nécessaire entre les groupes parlementaires radicaux

A Olten, le comité central du parti radical suisse a mis à son ordre du jour un point inédit, à savoir la coordination entre les groupes radicaux au Grand Conseil de tous les cantons par l'intermédiaire de leurs présidents. Deux orateurs ont introduit ce sujet, soit le Dr Fritz Honegger, président du groupe radical zurichois, en allemand, et Pierre Champion, membre de la direction du parti suisse en français. Une discussion extrêmement intéressante a suivi ces deux exposés.

A ce jour, la coordination entre les groupes radicaux des parlements cantonaux n'existe pas. Il s'agit donc de partir de zéro et de faire un travail d'organisation nouveau sans alourdir l'administration générale du parti.

L'idée que l'on aurait pu envisager de créer un organisme central de coordination, une sorte de comité directeur des groupes parlementaires cantonaux sur le plan suisse, et des organes de liaisons avec un caractère permanent sur les plans cantonaux, ne doit pas être retenue.

Le but à atteindre avec le maximum d'efficacité et le minimum de complications est de faire profiter les uns et les autres des expériences de chacun, tout en cultivant une camaraderie toujours utile.

Les séances du comité central du parti suisse, auxquelles des députés de tous

les groupes cantonaux sont délégués, offrent déjà des occasions régulières d'échanges d'idées et de vastes discussions qui, la plupart du temps, ont des répercussions sur la politique des cantons.

Au cours de son intervention, M. Pierre Glasson a rappelé l'évolution des relations entre la direction du parti et les sections cantonales, depuis une trentaine d'années. Pour lui, et ce fut également l'avis final des délégués au comité central, une coordination entre les groupes parlementaires est une suite de cette évolution dans un sens constructif.

Mais, dans ce domaine où nous devons nous montrer particulièrement réalistes si nous voulons faire un travail en profondeur qui ait une valeur pratique, il s'agit, avant tout, de faire appel à la collaboration des présidents des groupes parlementaires cantonaux. Ceux-ci seront donc convoqués par la direction centrale du parti. Ils organiseront ainsi eux-mêmes le processus de cette coordination.

Les secrétaires des sections cantonales sont déjà à la disposition des présidents des groupes parlementaires pour leur donner les renseignements nécessaires d'un canton à l'autre. Une conférence de ces présidents — ils en fixeront eux-mêmes la fréquence — ouvrira de nouveaux horizons et établira des contacts qui — le comité central est unanime à ce sujet — porteront certainement des fruits.

**Le dimanche 3 décembre, le corps électoral suisse est appelé à se prononcer sur le nouveau statut de l'horlogerie. De quoi s'agit-il ? Notre article de première page apporte la réponse à cette question et indique les raisons pour lesquelles il convient d'approuver ce statut qui garantit la qualité de notre production et notre cote sur le marché mondial.**

### Distinctions scientifiques



Lors de la journée à l'école polytechnique fédérale à Zurich, quatre personnalités ont été élevées au grade de docteur honoris causa en reconnaissance de leurs mérites dans les domaines scientifiques et techniques. Notre photo montre de g. à dr. M. Gustav Schneider à Fribourg-en-Brisgau, Dr. h. c.; professeur Traupel W., recteur de l'École polytechnique fédérale; professeur Eugène Widemann de Daden, Dr. h. c.; professeur Georges de Rahm, Lausanne, Dr. h. c. Le quatrième Dr. h. c. M. Gaden de Genève, était absent.

### Après les événements de Berne

Communiqué de l'Union suisse des paysans :

La grande manifestation de la paysannerie suisse, convoquée par l'Union suisse des paysans, a groupé sur la place du Palais fédéral près de 40 000 agriculteurs de toutes les régions du pays. A l'issue de cette manifestation calme et digne de la cohésion paysanne, le comité directeur de l'Union suisse des paysans a tenu une séance sous la présidence du conseiller national, Dr Reichling. Il a constaté avec satisfaction que cette manifestation fut conduite magistralement par l'ancien conseiller national Schmid et que les exposés de M. Reichling et les avis exprimés par les autres orateurs furent acclamés dans un grand élan de solidarité par toute l'assistance.

Les requêtes déposées par l'agriculture suisse seront soutenues jusqu'à ce que pleine satisfaction leur soit donnée.

L'Union suisse des paysans et le comité bernois d'organisation condamnent formellement les incidents regrettables qui ont été provoqués longtemps après la fin de la manifestation, par des éléments inconscients et fanatiques, d'origine paysanne et non-paysanne. Ils regrettent vivement l'évolution imprévue d'une manifestation restée entièrement digne.

## Après l'empoisonnement du Rhône

Une délégation de la Direction de la Lonza AG, Viège, a rencontré ce matin les services compétents des Cantons du Valais et de Vaud, ainsi que le comité de la Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs.

Cette réunion a donné le résultat suivant :

1. Les causes de la catastrophe sont établies avec toute la précision possible : dans la nuit du 11 au 12 novembre, environ 25 tonnes de croton aldehyde se sont écoulés accidentellement dans le Rhône.
2. La Direction de la Lonza AG regrette cet accident et entreprend toutes les mesures possibles pour qu'une telle catastrophe ne se répète plus. Elle s'engage à dédommager les cantons lésés.
3. De plein accord entre les services com-

pétents des cantons intéressés et la Direction de la Lonza, 2 experts ont été désignés dans les personnes de 2 chefs de service de la pêche de la Suisse alémanique. Ces experts doivent se prononcer :

- sur les mesures à prendre pour un repeuplement rapide et complet du Rhône entre Gampel et son embouchure dans le Lac ;
- sur le montant des dégâts causés à la faune piscicole dans ledit fleuve.

Pour ce qui concerne le droit de pêche dans le Rhône l'année prochaine, rien n'est encore décidé. La Commission cantonale de la pêche discutera prochainement ce problème et formulera ses propositions à ce sujet au Conseil d'Etat.

Service cant. de la pêche, Sion

Les abus des cartels

### Une loi réclamée par le parti radical voit le jour

En rejetant, le 26 janvier 1958, l'initiative lancée à l'époque par l'Alliance des Indépendants pour l'interdiction générale de tous les cartels en Suisse, le peuple avait laissé entendre, au cours de la campagne qui avait précédé le scrutin, qu'il souhaiterait que fut élaborée une loi interdisant les abus des cartels et les organisations analogues.

Le parti radical suisse avait même pris officiellement position en faveur d'une disposition semblable au cours de son assemblée de délégués qui avait précédé le scrutin.

Cette loi fut longue à élaborer. Au cours de patients travaux, une commission d'experts examina le problème à fond et mit sur pied un avant-projet, qui fut soumis aux cantons et aux associations économiques intéressées. Cet avant-projet donna naissance à un projet définitif, qui vit le jour le 18 septembre 1961, date à laquelle le Conseil fédéral publia le résultat de ses travaux à l'appui d'un message.

Ce projet porte sur plusieurs questions complexes, qui sont en rapport avec les sanctions qui peuvent être prises en vue d'empêcher les abus des cartels, le boycott, etc. Il entre dans des considérations juridiques qui nécessiteraient plusieurs colonnes pour être développées.

Contentons-nous, peut-être, aujourd'hui, d'analyser le rôle économique et politique que jouent les cartels dans notre pays et tel que l'apprécie le Conseil fédéral.

Dans son message, le gouvernement cite les conclusions de la commission d'étude des prix, selon lesquelles les cartels tendent avant tout à assurer la sécurité du revenu et le maintien de l'état de chose existant. Mais les cartels ont également pour but d'assurer l'emploi, ainsi que des salaires et des prestations sociales équitables. Ainsi que la commission le déclare d'ailleurs elle-même, « ce furent et ce sont surtout des exigences relevant de la technique de production et de distribution, qui ont déterminé l'évolution dans le domaine des cartels. Dans le cas d'en-

treprises industrielles ou d'exploitations artisanales d'une certaine ampleur c'est l'importance croissante du facteur capital et la charge des frais fixes qui en résultent qui expliquent cette organisation de la concurrence. Toute une série de cartels peuvent se glorifier d'avoir assuré non pas seulement le maintien, mais aussi la productivité d'une entreprise et de la branche à laquelle elle appartenait ».

Nous verrons dans un prochain article le champ d'application de la nouvelle loi et les mesures envisagées pour interdire les abus qui peuvent être commis.

F. C.

## COUP D'ŒIL sur la vie politique, économique et sociale

### Prudente satisfaction

● Le budget fédéral pour 1962 prévoit un boni de 122 millions de francs. Enregistrons le fait avec satisfaction, non seulement parce qu'il est un reflet de la bonne situation financière de la Confédération, mais aussi parce qu'il témoigne du degré favorable de la conjoncture économique. Soulignons toutefois que la prudence reste de mise. En effet, le boni prévu par le budget ne tient pas compte de plusieurs dépenses fédérales importantes dont le chiffre n'a pu être porté au budget pour des raisons techniques, mais qui n'en apparaîtront pas moins dans les résultats du prochain exercice. Ces dépenses supplémentaires risquent d'écarter passablement le boni prévu, si les recettes fédérales n'augmentent pas dans une proportion correspondante.

### Débat en vue sur les cartels

● La commission du Conseil des Etats chargée d'étudier le projet de loi sur les cartels a donné son approbation de principe au texte élaboré par le Conseil fédéral. Ce texte est modéré et il semble être satisfaisant dans l'ensemble. Toutefois, sur un certain nombre de points particuliers, il cadre mal avec la réalité et son application créera une situation difficile pour nombre d'entreprises. Aussi peut-on prévoir une discussion nourrie devant les Chambres.

### Primauté de la qualité

● La campagne sur le statut horloger a débuté. La discussion reste encore sur un plan général. Mais on peut d'ores et déjà souligner que, dans les milieux horlogers eux-mêmes, une très forte majorité de fabricants reconnaît que le maintien de la qualité de la montre suisse est notre meilleur atout sur les marchés internationaux et que l'institution du contrôle de qualité est une mesure de sauvegarde nécessaire si l'on veut préserver le « goodwill » de l'horlogerie helvétique dans le monde. Le contrôle de qualité est la pierre an-

gulaire de projet de nouveau statut : il est aussi l'une des principales raisons que certains ont de combattre ce statut et cette minorité compte dans ses rangs plusieurs horlogers producteurs de montres de qualité médiocre qui ont peur d'affronter les épreuves du contrôle de qualité. Rien ne saurait mieux justifier la création de celui-ci.

### Produits chimiques suisses dans le monde

● Selon le rapport de la Société suisse pour l'Industrie chimique, cette branche de notre économie a fourni en 1960 le 19,73 % de nos exportations totales, ce qui représente une valeur de 1.604 millions de francs. Le 17 % en a été vendu aux pays du Marché Commun et le 19,3 % aux pays membres de l'Association suisse de libre-échange. Au cours du premier semestre de 1961, la proportion des exportations de produits chimiques par rapport aux exportations suisses totales a subi une légère augmentation sur la moyenne de l'an dernier, avec un 20 %, et une valeur de 836 millions de francs.

Rappelons encore qu'en 1960, la Suisse a importé pour 1.027 millions de francs de produits chimiques. L'industrie chimique représente ainsi un facteur positif de notre balance commerciale, laquelle est actuellement fortement déficitaire.

### Toujours le problème de la main-d'œuvre

● Les dirigeants de l'Union suisse du commerce et de l'industrie s'inquiètent à la perspective d'une limitation de la main-d'œuvre étrangère en Suisse. Une telle mesure risque d'autant plus de susciter à l'économie des difficultés insurmontables que des réductions de l'horaire du travail sont encore à envisager et qu'elles auraient pour effet d'aggraver davantage le manque de forces de travail qui pose actuellement à l'industrie helvétique l'un des problèmes les plus aigus qu'elle ait à résoudre dans l'immédiat. A.

## Grand Conseil

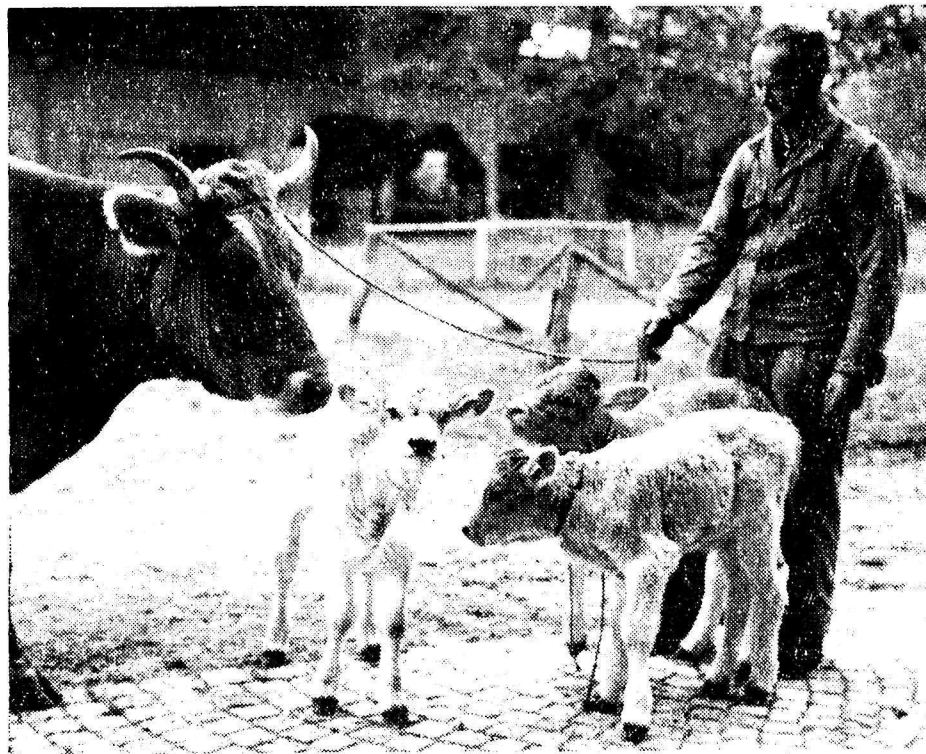
### Fin de la session d'automne

Samedi, le Grand Conseil a terminé sa session ordinaire d'automne par une séance partiellement à huis-clos en raison des cas évoqués devant la Haute Assemblée par des recours en grâce.

La nouvelle loi sur la santé publique a été acceptée à l'unanimité moins quelques voix, dont celles de MM. Alfred Vouilloz, président du parti conservateur valaisan, Aloys Theytaz, préfet de Sierre et Jean Cleusix, radical, Lytron. Le Grand

Conseil a également voté des crédits supplémentaires pour un montant de plus de 3 millions. Enfin, M. Guy Zwissig a déposé un postulat intéressant concernant l'information de la presse par l'Etat du Valais. Notre chroniqueur parlementaire M. Pierre-Simon Fournier étant malheureusement alité, nous reviendrons dans un prochain numéro sur le travail du Grand Conseil. Nous saisissons l'occasion pour lui souhaiter un prompt et complet rétablissement.

### Des triples à l'écurie



M. Ernst Heller, agriculteur à Birmoos, près d'Egnach (Thurgovie) a de la chance : une de ses vaches a donné naissance à trois veaux, deux génisses et un taurillon. Notre photo montre M. Heller et sa vache qui paraît visiblement rayonnante de joie avec ses « triplés ».

†

Monsieur et Madame Antoine DEVAYES-MICHELLOD, leurs enfants Joseph, Raymonde et Marie-Hélène, à Leytron ;  
Mademoiselle Marthe DEVAYES, à Leytron ;  
Monsieur et Madame Oswald DEVAYES-CARRUZZO et leurs enfants Pierre-André, Joséphine, Monique, Jeannine et Claudine, à Leytron ;  
Mademoiselle Blanche PHILIPPOZ, à Leytron ;  
La famille de feu Louis DÉFAYES-DEVAYES, à Leytron et Martigny ;  
Madame Marie CHESEAUX-DEVAYES, à Leytron ;  
Madame veuve Gilbert DEVAYES-BUCHARD et famille, à Leytron et Martigny ;  
Madame et Monsieur Aristide GAY-DEVAYES, à Leytron ;  
Famille de Monsieur Charles ANNE-MICHELLOD, à Niderglatt (ZH) ;  
Famille de feu Ernest RAMUZ-MICHELLOD, à Leytron ;  
Madame et Monsieur Marius FONTANAZ-CASANOVA et famille, à Vétroz ;  
ainsi que les familles parentes et alliées CHESEAUX, CLEUSIX, DÉFAYES, MICHELLOD, RODUIT et MOULIN ;  
ont la douleur de faire part du décès de

### Monsieur Prosper DEVAYES

Anc. élève de l'école d'Agr. d'Ecône leur cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à leur tendre affection, après une courte maladie, le 19 novembre 1961, dans sa 81<sup>me</sup> année, muni des Saints Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Leytron le mardi 21 novembre 1961, à 10 h.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.